

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **55 (1984)**

Heft 8: **Le Noirmont : un village périphérique face à son avenir économique**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

ces derniers qui est pris en considération dès le début.

Toute la suite des travaux pris en charge par l'ORL se fera dans la même optique. J'en veux pour preuve la définition ambiguë de l'aménagement du territoire donnée par l'ORL: *Aménager le territoire, c'est préparer et appliquer les mesures nécessaires pour obtenir l'organisation SOUHAITÉE de notre espace...*

Souhaitée par qui? Par les centres et les grandes entreprises. Il est significatif de noter que, lors de votations populaires, ce sont les voix urbaines qui ont fait accepter les projets d'aménagement.

La périphérie n'est pas oubliée. On croit et fait croire qu'elle va bénéficier «de facto» de la bonne santé du centre. Ensuite, elle est incluse dans le modèle puisqu'elle a le mérite d'élargir l'espace économique potentiel. Il s'agira donc pour l'aménagement d'attribuer à l'espace géographique des fonctions de support bien définies. Il importe en effet que les zones périphériques soient capables de recevoir les investissements industriels qu'on leur destine. Voilà pourquoi l'aménagement en Suisse ne consiste qu'en un ensemble de mesures techniques qui n'agissent en règle générale que sur une infrastructure publique. Quant aux rares mesures d'incitation (cautionnements divers), en période de croissance, elles sont tout bénéfique pour des entreprises qui de toute façon au-

raient fait mouvement sur la périphérie. Par contre, en période de crise, elles sont très nettement insuffisantes, si bien que les grandes entreprises restent au centre ou décentralisent à l'étranger.

Aujourd'hui, chaque village périphérique souffre de cette logique. N'importe quelle communauté peut s'offrir sa halle de gymnastique. Mais pour créer quelques postes d'emploi, c'est une autre chanson. L'investissement dans ce domaine reste du ressort de l'initiative privée. Les pouvoirs publics sont dans l'impossibilité d'encourager valablement ceux qui seraient d'accord de prendre les risques. Dans la conjoncture actuelle, cautionner n'est pas encourager.

L'exemple du Noirmont montre bien, me semble-t-il, que les besoins d'une planification opérationnelle et souple prédominent sur ceux d'un schéma directeur à long terme. L'accent devrait donc porter sur l'étude et l'analyse des aspects du court ou moyen terme. Et ceci en commençant par la base: la commune. Et en lui donnant les pouvoirs qu'elle mérite. La décentralisation politique est une condition fondamentale de la décentralisation économique.

Michel ARNOUX

#### Remarque

*Les titres et sous-titres sont de la rédaction des Intérêts de nos régions.*

#### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

#### **ORGANES DE L'ADIJ – Direction**

Président:  
Roland Schaller, avocat,  
2740 Moutier

Secrétaire général  
et rédacteur responsable:  
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix du numéro: Fr. 5.—

Caisse: CCP 25-2086